

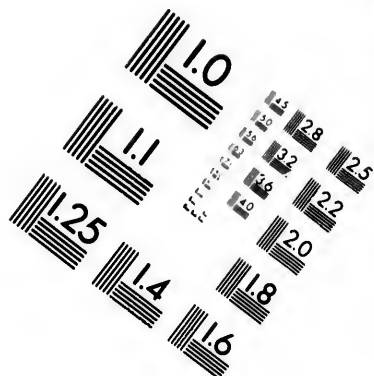
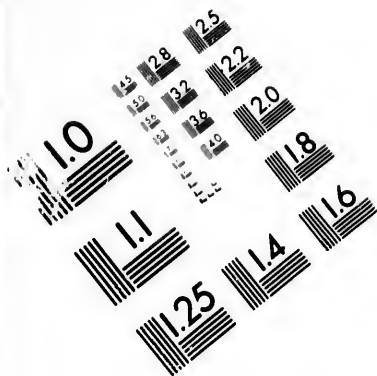
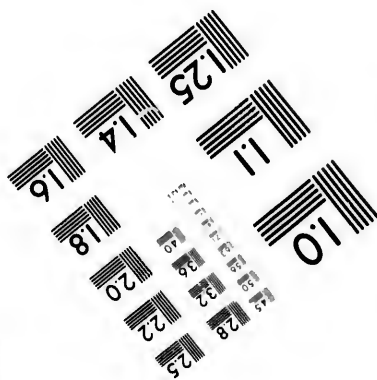
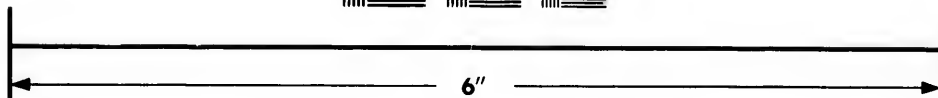
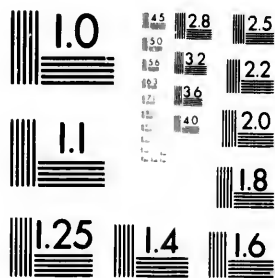


IMAGE EVALUATION TEST TARGET (MT-3)



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions

Institut canadien de microreproductions historiques

1980

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- ☐ Coloured covers/
Couverture de couleur
- ☐ Covers damaged/
Couverture endommagée
- ☐ Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- ☐ Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- ☐ Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- ☐ Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- ☐ Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- ☒ Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- ☐ Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distortion le long de la marge intérieure
- ☐ Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- ☐ Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- ☐ Coloured pages/
Pages de couleur
- ☐ Pages damaged/
Pages endommagées
- ☐ Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- ☒ Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- ☐ Pages detached/
Pages détachées
- ☐ Showthrough/
Transparence
- ☐ Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- ☐ Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- ☐ Only edition available/
Seule édition disponible
- ☐ Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
☐	☐	☐	☒	☐	☐
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

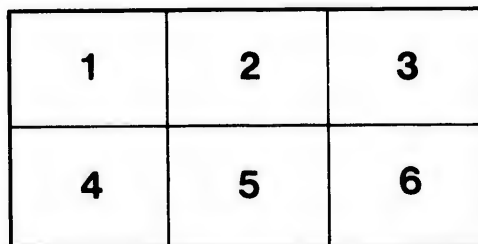
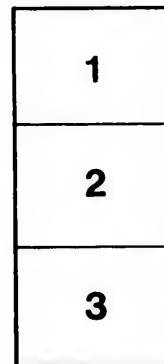
Library of the Public
Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol ➡ (meaning "CONTINUED"), or the symbol ▼ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

La Bibliothèque des Archives
publiques du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole ➡ signifie "A SUIVRE", le symbole ▼ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

errata
to

pelure,
n à

DISCOURS

DE

SIR JOHN MACDONALD

A

L'ASSOCIATION LIBÉRALE-CONSERVATRICE DES ARTISANS D'OTTAWA
ET DU CERCLE LAFONTAINE

PRONONCÉ A OTTAWA

LE

8 OCTOBRE 1886

SUJETS

	PAGE
I	
M. Mowat et Ottawa	2

II

Les deux grands partis mis en contraste	5
Le Canada et l'Exposition	9
La politique nationale	9
Statistique sur la prospérité du Canada	10
Essai du libre-échange dans la Nouvelle-Galles du Sud	10
Statistique des faillites en Canada	11
Avantages du chemin de fer Canadien du Pacifique dans le commerce du thé	12

III

Lois relatives aux unions ouvrières, tombées en désuétude	13
Comment George Brown a traité les ouvriers	13
La législation libérale-conservatrice au secours des ouvriers	13

IV

La législation libérale-conservatrice à l'égard de la fraction du travail des prisonniers	14
Dernier devoir de M. Mackenzie en 1875	15
L'opinion de M. Mills.	16
Le bilan du présent gouvernement	17
Exclusion des produits du travail des prisonniers des Etats-Unis	17

V

La politique libérale-conservatrice sur la question du travail des chinois	18
La manière de voir de l'opposition sur cette question	18
La manière de voir du <i>Globe</i> de Toronto	18
Ce que pensait M. Mills	19
Les actes du gouvernement à l'égard de cette question	19

VI

La politique du gouvernement au sujet des caisses d'épargnes	21
Les attaques de l'opposition à ce sujet	21

VII

Projets discutés	22
Bureau de la statistique du travail	22
Enquête faite par Commission Royale	23
Les ouvriers seront représentés dans cette commission	23
Projet d'établissement d'un département du commerce	23
Politique à l'égard de l'immigration que l'on aide	23
Appel aux ouvriers	23

28

DISCOURS DE SIR JOHN A. MACDONALD.

M. LE PRÉSIDENT ET MESSIEURS,

Je désire, d'abord, vous exprimer mes remerciements sincères et profonds pour la réception cordiale et sympathique que vous me faites. Souvent, j'ai été accueilli de la sorte à Ottawa. J'ai toujours trouvé des amis ici ; c'est pourquoi, bien que touché, je ne suis pas surpris de votre bonté à mon égard. L'invitation que vous m'avez faite de vous rencontrer ce soir, me fait d'autant plus plaisir que je me trouve en compagnie du chef de l'Opposition Conservatrice de notre province, qui est ici présent en sa qualité officielle. (Applaudissements).

(A ce passage du discours, Sir John fut interrompu par le président qui présenta des bouquets de fleurs à Lady Macdonald et aux autres dames qui l'accompagnaient.)

Reprenant son discours, Sir John dit :

Cette interruption est agréable non seulement à moi et à nous tous, mais aussi aux dames qui reçoivent ces bouquets, et, je crois que toutes, elles nous diront qu'elles préfèrent ces fleurs de nos jardins à celles de notre éloquence. (Applaudissements et rires.) J'éprouve un plaisir et un contentement tout particulier d'assister à cette réception que vous faites à mon ami, que je puis appeler mon collègue politique, M. Meredith, à l'occasion de la visite qu'il vous fait à vous, à votre cité. (Applaudissements.) S'il n'était pas parmi nous, car je connais sa modestie, je pourrais peut-être parler fort au long de ses mérites et faire un parallèle entre lui et l'homme qui veille aux destinées de notre Province, en sa qualité de Premier. M. Mowat est venu ici ces jours derniers et a naturellement fait un discours très aimable. C'est un homme éminemment respectable qui, s'il occupait une position autre que celle où il se trouve actuellement placé, en remplirait les devoirs de la manière la plus satisfaisante. (Rires). Mais il est venu à Ottawa, ville qu'il a toujours aimée d'une manière toute particulière ; et il nous dit, et ses amis autorisés nous disent qu'Ottawa doit à M. Mowat et à son administration l'insigne faveur de l'avoir doté de l'Ecole Normale. C'est un splendide édifice, messieurs, pour lequel il mérite du crédit, et vous devez lui en tenir compte, surtout si vous comparez cet établissement aux bâtiments insignifiants que le gouvernement du Dominion a érigés sur la rue Wellington et sur l'emplacement où se trouvaient les anciennes casernes. (Applaudissements et rires). Il est vrai que M. Mowat ne pouvait placer l'Ecole Normale nulle part ailleurs. Il fallait une Ecole Normale dans la partie Est d'Ontario comme dans la partie Ouest, et je ne puis concevoir comment il aurait pu laisser de côté la métropole du Canada, la principale ville de l'est d'Ontario, dans le choix du site d'une école provinciale.

M. Mowat a toujours aimé Ottawa ; et pour vous en donner la preuve, je vais me reporter jusqu'à 1858 (Rires ironiques). Vous vous souvenez que Sa Majesté, mal avisée, comme l'Opposition du temps le proclamait à grands cris, fit d'Ottawa le siège du Gouvernement du Canada. Vous vous souvenez que l'on disait alors que ce village dans la forêt était indigne de cet honneur, et que moi et ceux qui étaient avec moi dans le Gouvernement d'alors, pensions que, vu que nous avions demandé à Sa Majesté de désigner le siège du Gouvernement du Canada, et vu que nous lui avions suggéré de choisir Ottawa, nous devions en honneur nous rendre à sa décision ; d'autres hommes ont pensé différemment. Les autres villes ont été désappointées. Montréal, Toronto, la ville que je représentais alors, (Kingston) Hamilton et d'autres aspiraient toutes à ce grand honneur ; c'est pourquoi, il s'est produit un mécontentement considérable en parlement jusqu'à critiquer et censurer même la décision de Sa Majesté dans le choix de votre jolie ville. Néanmoins, le Gouvernement dont je faisais partie, était bien décidé quant à lui, à ne pas déshonorer le pays, en rejetant à la face de Sa Majesté précisément ce que le pays lui avait demandé. (Applaudissements).

CE QUE DISENT LES ARCHIVES.

Afin que je sois exact, que vous compreniez bien la question, et afin que je puisse vous prouver—car j'aime à rendre justice à mes adversaires—l'affection tendre et l'immense intérêt que M. Mowat portait à votre ville, je vais vous faire lecture des délibérations du Parlement, dans le temps—après qu'on eut essayé de contester le choix fait par Sa Majesté.

Il fut proposé par M. Dunkin, appuyé par M. Dorion, "qu'une humble adresse soit présentée à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, pour faire remarquer que cette Chambre prie humblement Sa Majesté d'examiner de nouveau le choix qu'on lui a conseillé de faire de la future capitale du Canada et de désigner Montréal comme cette capitale.

M. George Brown propose comme amendement que tous les mots après "présentée" soient biffés et que les mots "à Son Excellence le Gouverneur Général le priant qu'aucune initiative ne soit prise dans la construction, en la Cité d'Ottawa, des bâtiments devant servir d'une manière permanente à l'usage du Gouvernement Exécutif et de la Législature, ni dans le déménagement des Départements Publics dans cette cité," leur soient substitués."

Ces deux résolutions étaient peut-être assez sérieuses, mais, M. Piché ne fut pas de cette opinion, et il proposa comme amendement à l'amendement, "que les mots une humble adresse soit présentée à Son Excellence, le Gouverneur Général, le priant qu'aucune initiative ne soit prise dans la construction, en la Cité d'Ottawa, des bâtiments devant servir d'une manière permanente à l'usage du Gouvernement Exécutif et de la Législature, ni dans le déménagement des Départements Publics dans cette Cité," soient retranchés et que les mots "dans l'opinion de cette Chambre, la Cité d'Ottawa ne devrait pas être le siège permanent du Gouvernement de cette Province, leur soient substitués."

La première résolution était respectueuse, la seconde l'était aussi, mais en troisième lieu se présentait un amendement qui a été proposé, appuyé et emporté par la majorité de la Chambre, et cet amendement disait que "dans l'opinion de cette Chambre la cité d'Ottawa ne devrait pas être le siège permanent du Gouvernement de cette province." (Rires ironiques).

Cet amendement, M. le Président, fut appuyé et emporté par 64 contre 50, et parmi ceux qui prétendirent, par leur vote, qu'Ottawa n'était pas digne d'être le siège du Gouvernement se trouvait M. Mowat. (Rires ironiques).

J'ai recours aux archives pour vous démontrer l'intérêt incessant que M. Mowat a toujours porté à cette partie de la province et à Ottawa surtout. (Applaudissements).

REDISTRIBUTION DES SIÈGES.

Mais, messieurs, quel intérêt M. Mowat a-t-il porté à notre ville depuis cette époque ? Il a dernièrement présenté à la Législature, un bill au sujet de la redistribution des sièges dans la Province d'Ontario. Quand le Parlement d'Ottawa redistribue les sièges pour le Canada on appelle cela "gerrymanding" mais quand M. Mowat fait la même chose dans l'Ontario on appelle cela : redistribution. (Rires.) Eh bien, comment ont-ils fait cette redistribution des sièges ?

La population d'Ottawa est beaucoup plus considérable aujourd'hui qu'elle ne l'était il y a quelques années. La ville d'Ottawa est si grande et si importante qu'elle a deux représentants au Parlement du Canada. Mais M. Mowat n'a pas cru qu'elle était assez importante pour lui donner un second représentant dans la Législature locale. Vous, M. le Président, vous avez avec à-propos, fait comprendre que les habitants de la ville d'Ottawa, "*de race française et anglaise*" vivent ensemble en paix et avec bonne entente, et je ne puis voir aucune raison qui empêcherait M. Mowat dans son grand amour pour cette partie de la Province de donner deux représentants à la ville d'Ottawa. Que résulte-t-il du fait que vous n'avez pas deux représentants ? La population de cette ville est partagée presque également entre les citoyens de race anglaise et de race française ; mais les premiers sont en majorité. Maintenant, si vous aviez deux représentants à la Législature ; les deux nationalités pourraient être représentées comme elles le sont actuellement au Parlement du Canada. Mais avec un seul député, qu'il arrive quelque grand combat, qu'il surgisse de ces malheureuses discussions de races, que les deux nationalités se retranchent chacune dans son camp, la conséquence est que la minorité sera toujours réduite à l'impuissance, et les citoyens Canadiens-français d'Ottawa, n'ayant personne pour les représenter, seront virtuellement défranchisés. Voilà encore une preuve concluante de l'affection sincère qu'a M. Mowat pour cette partie de la Province, et je dois dire que je suis vraiment surpris de voir qu'il ait eu le courage de venir ici avec un tel bilan vous demander vos suffrages et les suffrages des différents comtés de la vallée d'Ottawa. (Vifs applaudissements).

II

LES DEUX GRANDS PARTIS.

Messieurs, pourquoi les représentants du peuple donnent-ils leur confiance et leur appui à un parti plutôt qu'à un autre ? Les électeurs devraient choisir les hommes les mieux doués pour travailler à l'intérêt du pays ; et ces représentants, lorsqu'ils se réunissent, devraient donner leur confiance à tel ou tel parti ou la lui retirer selon qu'ils pensent que les chefs de ces partis la méritent ou non.

Donc, afin que les représentants du peuple en arrivent à une conclusion

raisonnable et bien définie, quant au choix à faire entre les deux grands partis qui occupent l'arène politique en Canada, et quant à celui des deux qui mérite le plus leur confiance, il leur faut naturellement bien examiner lesquels des hommes publics qui occupent le premier rang, lesquels des hommes d'état du pays peuvent produire le meilleur état de services. (Ecoutez ! Ecoutez !)

Jetant un regard sur les années écoulées, je prétends au nom du gouvernement Libéral-Conservateur que la confiance que l'on a reposée en nous en 1878, et qu'on nous a renouvelée par le vote de 1882, doit encore nous être accordée. (Ecoutez, écoutez.) Car nous affirmons, d'abord, que nous avons rempli toutes les promesses que nous avons faites, avant que nous fussions arrivés au pouvoir. (Applaudissements.) Je prétends aussi que le gouvernement a administré les affaires du Canada, d'une manière juste, honnête et sage, et que la prospérité actuelle qui règne dans tout le Canada doit trouver sa principale cause dans les actes législatifs et administratifs du présent ministère. (Vifs applaudissements.)

Reportons-nous à 1878, et examinons quel était l'état des affaires du pays. Je n'ai pas besoin d'appuyer sur les différents événements qui ont précédé cette date, parce que vous, habitants de cette Province, et citoyens d'Ottawa, presque à portée d'ouïe de la bouche des représentants en Parlement, vous avez eu toutes les occasions, par le passé, de connaître parfaitement quelle a été la ligne de conduite suivie par les deux partis politiques, et, sans doute, vous avez une opinion bien arrêtée sur quelques-unes des questions dont nous allons parler ce soir. En 1873, vous vous en souvenez tous, le gouvernement dont je faisais partie fut forcé de se démettre devant l'épouvantail que nos opposants appelèrent le

SCANDALE DU PACIFIQUE,

mais que le pays tout entier appela "La Calomnie du Pacifique." (Applaudissements.) Donc, en 1873, nous quittâmes le pouvoir, et de cette date jusqu'en 1878, le parti de la *Réforme*, (libéral)—si on peut l'appeler ainsi, car en une certaine circonstance, M. Blake a déclaré que cette *Réforme* n'avait rien à réformer—(rires), les Rouges ont eu une occasion de faire voir de quelle argile ils étaient pétris. Ils étaient en grande majorité. Ils avaient tout à leur disposition pour développer les ressources du pays et pour montrer leurs qualités d'hommes d'état. (Ecoutez, écoutez.) Il est peut-être bon qu'il y ait de temps à autres des changements de gouvernement ; et beaucoup de gens disaient alors, que, vu que sir John Macdonald et le parti Libéral Conservateur étaient au pouvoir depuis longtemps, il était peut-être bon de voir ce que l'autre parti pouvait faire. Les Rouges avaient, encore une fois, tout à leur disposition ; ils avaient carte blanche. Ils n'avaient rien à se reprocher comme gouvernement, vu qu'ils avaient été loin du pouvoir depuis des années. Une forte majorité les appuyait en chambre. Tout les favorisait. Cependant, depuis leur première session jusqu'à la dernière, leur administration ne fut qu'une suite de fiascos et de maladresses. (Vifs applaudissements.) Quand nous lui avons passé le pouvoir, le pays était dans un état de prospérité satisfaisant, mais dans quelle position se trouvait-il lorsqu'à leur tour ils durent nous céder la place ?

En 1878 et pendant les quatre années précédentes, la ruine était générale. (Ecoutez, écoutez.) Les artisans étaient sans emploi ; nos meilleurs ouvriers émigraient en grand nombre aux Etats-Unis ; nos familles

voyaient leurs enfants forcés d'aller chercher du travail et gagner leur pain dans un pays étranger, parce qu'il n'y avait ni travail ni pain pour eux dans leur propre patrie. Les manufactures étaient arrêtées, les ateliers étaient fermés, le commerce était atteint d'une défaillance presque générale; le découragement et l'affaissement des affaires allaient jusqu'au désespoir. (Vifs applaudissements.) Mais l'opposition conservatrice avait encore foi dans l'avenir de notre patrie. Nous savions que nous avions un climat salubre et avantageux, un peuple habitué à des institutions libres, et capable et désireux de travailler pour son pays. (Vifs applaudissements.) Nous avions une terre fertile et une magnifique perspective devant nous et nous nous sommes dit : "Assurément, nous n'allons pas mettre bas les armes, nous n'allons nous affaïsser et nous croire à tous jamais battus. Non, nous devons chercher un remède." Messieurs, nous

AVONS TROUVÉ LE REMÈDE

dans la politique nationale. (Applaudissements prolongés.) Ce n'était pas une nouvelle question, car, le parti conservateur l'avait avouée depuis des années; (écoutez, écoutez) mais, jamais la nécessité ne nous avait forcée, comme alors, de proposer au pays cette politique vigoureuse : garder le Canada pour les Canadiens et protéger nos industries nationales. (Applaudissements vifs et prolongés.)

Vous n'avez pas oublié, Messieurs, comment la Chambre accueillit notre proposition. On nous inonda de citations d'économistes politiques. On nous lut des discours de Cobden et de Bright, on se moqua de nous et on nous dit qu'on ne pourrait jamais renverser les théories de ces docteurs. (Écoutez, écoutez.)

Mais, nous ne les avons pas crus; nous regardâmes au-delà des lignes qui nous séparent d'une nation dont les membres sont du même sang et de la même race que nous, et nous avons vu cette nation adoptant pour les Etats-Unis la même politique que nous proposons pour le Canada.

Nous prétendions que nous avions ici des raisons plus fortes et plus nombreuses qu'aux Etats-Unis d'adopter cette politique, parce que notre pays est plus jeune, et que notre population étant moins nombreuse et plus pauvre, nous étions obligés de protéger nos propres manufactures, qui étaient alors à l'état d'embryon contre toute la richesse, l'adresse et le capital acquis dont regorgaient les Etats-Unis, et qui faisaient du Canada un marché sur lequel ils écoulaient

A SACRIFICE

le surplus de leurs manufactures. (Applaudissements.) O ! il était bien pénible, M. le Président, de voir comme nous avons vu vous et moi, en cette ville, où nous sommes réunis, en cette métropole du Canada, nos bons travailleurs, malgré leur haute valeur d'habiles ouvriers, obligés de chercher de l'ouvrage, de mendier du travail, et de n'en pas trouver—de les voir forcés d'envoyer leurs enfants manger la soupe dans les établissements de charité publique. C'était affreux de voir ce que j'ai vu moi-même à Toronto : des ouvriers travailler à vil prix tandis que nos salles d'enchères publiques et les agences américaines regorgaient de marchandises venues des Etats-Unis et vendues ici à sacrifice—les balayures des boutiques de la République, les Américains étant du reste pourvus de tout ce qui leur fallait, étaient envoyées et vendues ici à des prix ruineux dans le but de tuer notre industrie naissante et d'enlever au peuple du Canada

tout espoir de concurrence raisonnable. (Applaudissements.) Nous disions et répétions que

NOS ARTISANS, NOS OUVRIERS

et nos fabricants avaient droit à une protection contre cet état de choses. Nous avons demandé avec instance cette protection en Chambre, nous l'avons demandée dans les journaux qui avaient les mêmes vues que les nôtres ; nous l'avons demandée sur les hustings, et au peuple, (Applaudissements) et le peuple s'est rangé avec nous. Il s'est levé dans sa puissance, en 1878, et par son verdict, il a déclaré qu'il avait pesé le Gouvernement de M. Mackenzie dans la balance de sa justice et qu'il avait constaté qu'il ne pesait pas le poids. (Cris et applaudissements.) Le peuple a dit que ce Gouvernement avait eu ses coudées franches et tous les avantages imaginables pour l'aider à bien gouverner ; le peuple a dit que le Gouvernement de la Réforme marchait la main dans la main avec la ruine ; les métiers, l'industrie, l'agriculture et le commerce—le commerçant et l'artisan—tous étaient plongés

DANS UNE PROFONDE MISÈRE,

je puis même dire dans la ruine. (Longs Applaudissements.) Et le peuple a dit : "oui, nous voulons garder notre pays pour nous-mêmes. (Applaudissements.) Oui, nous voulons la protection pour nos industries Canadiennes" ; et il a donné au parti Liberal-Conservateur l'occasion d'accomplir les promesses qu'il avait faites lorsqu'il était encore dans l'opposition (Applaudissements et acclamations prolongés.)

M. le Président, je demande à tous ceux qui sont ici ce soir, amis ou adversaires, si dès la première session qui a suivi notre arrivée au pouvoir nous n'avons pas rempli, jusqu'à la lettre, les promesses que nous avions faites, quand nous étions dans l'opposition ; et je vous demande, de plus, si le résultat des huit années de notre administration n'a pas démontré à l'évidence que le pays a prospéré sous l'effet de

LA NOUVELLE POLITIQUE :

(Applaudissements.) N'est-il pas admis, qu'au lieu d'avoir eu à constater une émigration de centaines de mille âmes de notre pays, nous avons vu les classes ouvrières, le mécanicien, le journalier et l'artisan trouver tous de l'ouvrage en abondance et des gages rémunératifs, (applaudissements) je vous le demande, M. le Président, le cultivateur n'a-t-il pas trouvé chez lui, dans chaque ville et village où des manufactures ont été établies, un marché où il peut vendre ses produits ; je vous le demande, la paralysie, le désespoir même qui a tué la vitalité, la force et l'espérance du pays pendant cinq longues années, n'ont-ils pas disparu, (applaudissements) je déclare, qu'à ce moment, le Canada est un des pays les plus prospères, si non le plus prospère, qui existe sur la surface du globe. (Applaudissements) Tout le monde a de l'ouvrage ; chaque classe de la société prospère. (Applaudissements.) Le cultivateur a des bonnes récoltes—et vous savez que les conservateurs amènent toujours les bonnes récoltes avec eux. (Applaudissements et rires.) Vous savez, M. le Président, comme je l'ai dit aux *réformistes* depuis longtemps, ils nous ont amené des voyageurs de toutes espèces : ceux qui rongent le blé, etc., et même la *mouche à patates* est arrivée avec le dernier gouvernement libéral (rires) ; et nous avons eu de mauvaises récoltes que nous vendions

31

à des prix insignifiants. A présent, tout est couleur de rose ; le cultivateur a eu des récoltes abondantes, il ne reste presque plus de mouches à patates et les rongeurs de blé ont disparu. (Rires.) Nous constatons de plus que les fabricants sont continuellement occupés et bénéficient grandement de leur industrie. Voyez donc l'exposition coloniale qui a lieu actuellement à Londres ! Tout canadien doit lire avec orgueil les comptes-rendus qui nous sont donnés et qui proclament

LA HAUTE POSITION QU'OCCUPE LE CANADA

par la richesse de ses produits manufacturés, industriels et agricoles. Et cette position est si élevée qu'elle a surpris le peuple anglais et les visiteurs du continent européen et ceux des Indes, au point de ne vouloir pas croire que tous ces divers produits venaient d'un pays qu'ils avaient entendu nommer " terre de glace, glacier du Nord, le Canada." (Applaudissements prolongés).

Je ne crois pas qu'on puisse nier la prospérité et le progrès du pays ; eh ! bien, que je sache que les chiffres sont ennuyeux, je vais vous faire part des statistiques que m'a fournies un homme de compétence reconnue, et si je pouvais mentionner son nom vous reconnaîtrez que c'est une autorité presque infaillible en pareille matière. Veuillez suivre ces chiffres attentivement afin que vous voyiez vous-mêmes quel a été le progrès du Canada.

Il y a deux faits principaux qui doivent surtout frapper les classes ouvrières du Canada ; deux faits qui se rattachent à la politique fiscale du parti libéral-conservateur. Le premier de ces faits, est que, pendant les quatre années du régime *réformiste*, l'importation des articles servant au boire et au manger, s'éleva à un montant de 169 millions de dollars.

Pendant les six années de 1880-85, le tarif actuel a été mis en opération et l'importation de ces mêmes articles, n'a été que de 106 millions.

L'importation moyenne de chaque année, durant l'administration Rouge (Grit) a été de 42 millions et la moyenne de l'importation sous le régime libéral-conservateur, a été de 17 millions, soit, une différence de 25 millions de piastres par année en notre faveur. Si, maintenant, nous tenons compte de l'augmentation de la population, qui en moyenne, six années durant, s'est accrue de plus d'un demi million par année, que sous le régime des grits, nous trouvons que la différence dans l'importation de ces articles sous les deux régimes, a été de pas moins de

TRENTE MILLIONS DE PIASTRES

par année ; si nous divisons ce montant parmi ceux de notre population qui s'occupent de culture, nous leur donnons annuellement chacun cinquante piastres, qui, sans notre politique, aurait été distribuées aux cultivateurs des pays étrangers. L'examen de ces importations démontre que la diminution n'a pas eu lieu dans les spiritueux, les vins, la bière et les autres boissons ; car l'importation annuelle de ces derniers articles, sous l'administration Rouge a été de \$1,858,900 contre \$1,569,800 par année durant les six années qui viennent de s'écouler. Il n'y a pas eu de diminution non plus dans l'importation du thé, qui, tenant compte de l'augmentation de la population, est restée la même sous les deux régimes, mais, la diminution a été dans l'importation des *céréales, des fruits, des légumes, des provisions et du sucre raffiné*, qui tous, à part du sucre, sont des produits de la ferme. La diminution dans l'importation des

légumes seuls a été de \$3,250,000, par année, soit \$19,000,000, dans les six années de notre administration, comparée à l'importation sous le régime des Rouges. Dans cette catégorie d'importations, importations d'articles servant à l'alimentation, les nôtres ont été de deux tiers moindres que celles des Rouges. Où avons-nous pris le reste ? c'est notre peuple qui l'a produit. Les deux-tiers de tout ce qui sert à la consommation dans ce pays, et que nous étions obligés d'importer autrefois des pays étrangers, est maintenant produit, fabriqué et créé par le peuple du Canada, (applaudissements vifs et prolongés.)

LE SECOND FAIT PRINCIPAL

est que l'importation des matières brutes, pour être fabriquées ici, a été de 1874 à 1878 de \$45,750,000. soit \$9,200,000 par année. Tandis que pendant l'opération de la politique nationale, l'importation de ces matières a été de \$105,500,000 ; soit \$17,600,000 par année. Cette augmentation de \$9,200,000 par année à \$17,600,000, démontre combien nos ouvriers ont bénéficié de la politique actuelle. Prenant, pour base moyenne cette augmentation de la consommation des matières brutes importées pour être fabriquées ici, nous constatons une augmentation de quatre-vingt-treize pour cent dans le nombre des ouvriers employés dans les fabriques du pays. En cela encore, le cultivateur a trouvé son avantage, comme l'ouvrier. Ce dernier, trouve ici plus de travail, parce que nous fabriquons aujourd'hui chez nous, ce que nous importions autrefois de l'étranger. Le cultivateur trouve de même un marché beaucoup plus abondant et une grande diminution dans l'importation des provisions de bouche des autres pays. De là notre prospérité qui est d'autant plus remarquable, que partout, autour de nous, on avait fait entendre le cri de "dépression."

LE CANADA ET LES AUTRES PAYS.

Une dépêche de Sydney, Nouvelle Galles du Sud annonce que le dernier exercice a été marqué par la baisse la plus considérable qui ait sévi dans cette province depuis vingt-deux ans. Or, la Nouvelle Galles du Sud est libre-échangiste, et son tarif douanier est le moins élevé de tous ceux du groupe des colonies australiennes. Le revenu de ses douanes sur toutes les importations est en moyenne de 7.29 pour cent ; tandis qu'en Canada la proportion du revenu des douanes dans la valeur totale des importations est de 18.07 pour cent.

Le Canada a à peine ressenti la baisse sérieuse qui, depuis 1882, s'est fait si cruellement sentir dans la Grande-Bretagne, en Allemagne, en Belgique, en France et aux Etats-Unis (ces cinq grandes nations manufacturières rivales de l'univers) et dans tous les pays de moindre importance, qui à cause de leur politique de libre-échange, ont permis à ces grandes rivales de déverser chez eux le surplus de leurs productions.

Le Canada ne sentant que la plus légère atteinte de cette baisse générale, a été le premier à s'en défaire entièrement et à revenir à son ancien état de choses, alors que son revenu était florissant et solide.

Pourquoi avons-nous le moins souffert et pourquoi avons-nous été les premiers à nous rétablir ? Pourquoi avons-nous peu souffert (si toutefois on peut dire que nous avons souffert) tandis que la Nouvelle Galles du Sud a été plus affectée qu'elle ne l'avait été depuis un quart de siècle ?

Voici la réponse :

Le tarif protecteur que nous avons nous a sauvés. Nous nous sommes efforcés d'empêcher, autant que possible, les grandes nations d'écouler leurs marchandises à vil prix sur nos marchés. La Nouvelle Galles du Sud s'est exposée aux assauts de ces grandes nations, et en a souffert énormément, tandis que nous en avons été exemptés, comme on peut le voir par le fait que les faillites en Canada, ont été moins nombreuses chaque année; et pendant les six dernières années, elles ont été de trois mille moins nombreuses que pendant l'administration *Grit* qui a duré cinq ans. Nous avons donc avec une année de plus que les *Grits*, et avec un nombre de commerçants plus considérable, à enregistrer une diminution de trois mille faillites !

La politique que le gouvernement a inaugurée en 1879—la politique nationale—ne consistait qu'en ceci : elle admettait en franchise, autant que possible, tous les articles qui, à cause de notre climat, ou pour d'autres raisons, nous ne pouvions manufacturer en Canada; elle voulait que la matière brute qui pouvait être fabriquée ici fut importée sans droit, et que les articles que le Canada pouvait produire d'une manière profitable, fussent sujets à des droits; ainsi que les objets de luxe, que les riches seuls ont le moyen de payer. (Vifs applaudissements.)

C'est là, messieurs, la politique que nous avons inaugurée comme vous pouvez le voir par les chiffres que je viens de citer. Je voudrais que ces faits et ces chiffres se gravent dans votre mémoire; vû qu'ils démontrent d'une manière concluante que la politique adoptée en 1878 et confirmée en 1882 quand nous en avons appelé de nouveau au peuple, a réussi en tout point (Applaudissements.) Il n'y avait qu'une chose à craindre dans l'adoption de la politique nationale. Dans tous les pays qui ont adopté la protection, le grand danger à craindre, c'est l'excès de production, c'est que les marchés regorgent de productions au point que les fabricants ne peuvent vendre leurs marchandises; de là les mauvaises affaires, la perte du crédit, la faillite et enfin toutes les conséquences qui résultent du fait que les produits excèdent les commandes. C'était là le danger, et nous le prévoyions jusqu'à un certain point en inaugurant le système protecteur. Les fabricants de coton eurent de suite tant de succès que de toutes parts, en Canada

LES GENS SE LANCÈRENT

dans la fabrication du coton, et il y eut plus de production que les consommateurs n'en voulaient. Mais nous avons trouvé un remède à tout cela, nous avons construit le chemin de fer du *Pacifique Canadien*, (applaudissements prolongés) et nous avons ouvert ce magnifique pays du Nord Ouest et de la Colombie Anglaise à notre peuple, à nous et aux colons des *vieux pays*. (Nouveaux applaudissements.) Le Nord-Ouest est si abondamment doué par la nature de tout ce qui est nécessaire au soutien d'une population forte et heureuse qu'il a été facile de faire disparaître cette difficulté. Le problème a été résolu, et en usant de prudence ordinaire, nos fabriques vont se développer avec tant de fermeté que, si nos capitalistes ne se lancent pas encore à l'aveugle dans l'excès de production, il y aura un marché considérable qui leur sera ouvert dans l'Ouest et qui, augmentant d'année en année,

ÉLOIGNERA TOUT DANGER

de regorgement. (Applaudissements.) Bien plus que cela. Notre chemin de fer ouvre un commerce considérable sur l'Océan Pacifique avec les

pays étrangers, et avec les colonies-sœurs. (Ecoutez, écoutez.) Je crois que d'ici à une année, il y aura une magnifique ligne de vapeurs océaniques qui feront le service entre la Colombie-Anglaise, la Chine et le Japon, portant à ces pays tous les produits du Canada et recevant d'eux les marchandises que nous consommerons nous-mêmes, ou que nous transporterons à travers notre pays pour l'Angleterre ou ailleurs.

Déjà, nous avons constaté ce que nous pouvons retirer de l'importation du thé ; à la fin de cette saison seule, nous aurons importé directement par la voie du chemin de fer du Pacifique Canadien, près de huit millions de livres de thé. Nous basant sur la consommation du thé en Canada l'an dernier, et estimant le prix réduit au minime chiffre de trois cents par livre, nous aurons sauvé par année \$550,000, laquelle somme à quatre pour cent est l'intérêt de treize millions de piastres. (Applaudissements). Nous avons de bonnes raisons de croire aussi, qu'on ouvrira bientôt un commerce international, avec les magnifiques colonies d'Australie. (Applaudissements).

De sorte que, dans mon opinion, et dans la vôtre aussi, j'espère, la politique du gouvernement a produit le plus grand succès et doit être maintenue jusqu'à la fin. (Nouveaux applaudissements) Dans ce but, j'en appelle donc à vous électeurs de ce pays ; — à vous, qui avez dans les mains les destinées du Canada, et je vous demande de continuer à soutenir cette politique et à repousser ces hommes qui, jusqu'à présent s'y sont opposés, (applaudissements) quoique quelques uns d'entr'eux, constatant qu'ils sont dans la mauvaise voie, essaient de revenir sur leurs pas. Je puis vous dire qu'ils ne seront pas des amis sincères de la Politique Nationale. Rappelez-vous qui a inauguré la politique nationale ; rappelez-vous qui l'a menée à bonne fin ; rappelez-vous quels sont ceux qui sont prêts à risquer leur existence politique pour le maintien de ce grand principe de protection à l'industrie naissante, — le Canada pour les Canadiens.

III

Monsieur le président et messieurs,

Puisque cette assemblée a été convoquée par l'association libérale-conservatrice des artisans et par le cercle Lafontaine, qui est composé en grande partie d'ouvriers, je crois qu'il est à propos de discuter brièvement, la différence qui existe entre la politique des Grits et celle des Conservateurs, quant à ce qui regarde la classe ouvrière surtout, je désire vous bien convaincre que la politique du gouvernement actuel, a toujours été de travailler au développement des ressources matérielles et intellectuelles et à l'amélioration de la position sociale des ouvriers, (applaudissements) et pour vous prouver cela je vous parlerai de quelques uns des sujets qui intéressent le plus

LES CLASSES OUVRIÈRES

D'abord j'appelle votre attention sur un fait que beaucoup d'entre vous ne connaissent pas à cause de leur jeune âge ; je veux parler de la manière dont les ouvriers ont été traités à Toronto ; ces braves artisans, dans le but de se protéger et d'assurer le libre exercice de leurs droits, se formèrent en une organisation puissante de défense et de secours mutuels ; cette mesure de prudence bien légitime leur valut l'injure

d'être accusés de conspiration et de se voir trainés en prison. Les lois régissant les unions ouvrières, en Canada, en 1872 étaient excessivement sévères.

L'Angleterre avait abrogé l'ancienne loi qui empêchait les ouvriers de s'unir en associations, et nous n'avions jamais cru qu'en Canada dans ce jeune pays qui sort du berceau, cette même loi serait un jour mise en vigueur ; mais M. le président, c'est un fait reconnu que la population entière du Canada en a été épouvantée dans le temps, oui, en 1872, nous avons vu l'ancien chef du parti *Réformiste* du Canada, prendre sur lui d'appliquer dans la ville de Toronto, cette loi surannée, tyrannique, tombée en désuétude, et qui aurait dû être à jamais abrogée il y a plus d'un siècle.

Nous nous souvenons tous du sentiment général d'indignation, de dégoût et d'horreur que fit naître la nouvelle de l'arrestation de 24 ouvriers, jetés dans la prison de Toronto, parce que, poussés à bout, ces hommes s'étaient permis de s'organiser en une union ouvrière et avaient manifesté l'intention de donner effet aux principes de leur association.

LE DOSSIER DES ROUGES

Le 16 avril 1872, vingt-quatre typographes ont été arrêtés à Toronto ; ils étaient accusés de conspiration ; et M. le président et messieurs, laissez-moi vous citer le langage que tenait alors le chef du parti Rouge, le rédacteur du *Globe*. Permettez-moi de vous rapporter ce qu'il a dit dans une assemblée de patrons, tenue le 18 avril, à Toronto. M. Brown, fit à cette assemblée, un discours des plus violents contre les organisations ouvrières, et entre autres choses, il disait : *“ que les patrons ne devaient pas s'occuper du tout de ceux qui appartenaient aux unions ; qu'ils ne devraient employer que ceux qui déclareraient par écrit n'appartenir à aucune union ; il espérait que ceux des ouvriers qui s'étaient rebellés contre leurs maîtres seraient chassés du Canada ; c'est là, dit-il, la meilleure ligne de conduite à suivre ; les règlements des organisations ouvrières sont intolérables.”*

M. le Président, j'étais ministre de la Justice dans le temps, et en ma qualité de ministre, j'ai conseillé au représentant de Notre Souveraine d'ordonner immédiatement que ces 24 ouvriers fussent relâchés et qu'il leur fut encore permis de jouir des douceurs de la liberté. (Vifs applaudissements.) Et plus que cela, j'ai, de suite, présenté un bill au Parlement, abrogeant ces vieilles lois tyranniques et tombées en désuétude en vertu desquelles ces hommes avaient été arrêtés et

JE LES AI RAYÉES

de nos statuts, car je les considérais comme une honte pour notre grand siècle de civilisation. J'ai ensuite présenté et fait adopter un autre bill, permettant la création d'unions ouvrières et remettant en vigueur celles qui avaient été établies précédemment. En vertu de cette loi, les unions ouvrières du Canada, peuvent se réunir et agir de concert ; elles peuvent surveiller et promouvoir leurs propres intérêts, (Applaudissements) et si besoin il y a, elles ont le privilège de se protéger contre toute injustice que les patrons et les capitalistes pourraient exercer contre eux. (Acclamations et applaudissements prolongés.)

Laissez-moi vous lire, M. le Président, ce que le principal organe du

parti conservateur, dans le temps, disait au sujet de ces arrestations. Le *Leader*, de Toronto, le 17 d'avril 1872, parlait ainsi :

L'INQUISITION EN CANADA

“ Hier, vingt-quatre hommes ont été arrêtés sur mandat signé de M. McNabb, le magistrat de police. Le crime dont ils sont accusés semble être celui de faire partie du comité de vigilance de l'Union typographique. Ils ont été arrêtés sous accusation de “conspiration.” Nous sommes peinés et surpris de voir que certains intéressés, ennemis du mouvement demandant une journée de travail de neuf heures aient fait opérer ces arrestations en vertu des vieilles lois qui sont encore en vigueur en Canada mais qui vont être bientôt effacés de nos statuts. D'après nous, c'est un acte des plus méprisables de la part d'un “patron” que d'employer un détective de profession d'Ottawa, dans le seul but de faire tomber dans des pièges ces ouvriers, dont l'unique intention était d'améliorer leur état.

“ Depuis que nous avons écrit ce qui précède nous apprenons que vingt-quatre mandats ont été émis, mais n'ont pas tous été exécutés ; une arrestation a été faite dans nos propres bureaux.”

Quelques jours plus tard je demandai la permission de présenter un bill concernant les Unions ouvrières. J'expliquai que la teneur de cette loi était calquée sur les Statuts Impériaux traitant le même sujet. Les *Débats* de 1872 vous rapporteront ce que je disais dans le temps.

Ce projet de loi rencontra une opposition des plus violentes de la part d'un des chefs du parti Rouge et il fut voté malgré tout par l'administration conservatrice. (Applaudissements.) Ne serait-ce que cette seule mesure, elle me suffirait, je crois, pour me permettre de réclamer l'appui des ouvriers du Canada. (Applaudissements.) En 1872, dans cette ville d'Ottawa même, un cadeau m'a été présenté au nom d'un certain nombre d'ouvriers. J'ai ce cadeau ici (et l'orateur exhibe alors une magnifique canne à pommeau d'or.) (Applaudissements.) Ce cadeau m'a été présenté par plusieurs sociétés de tailleurs de pierre, de typographes, de briquetiers, de menuisiers et de maçons d'Ottawa, pour les principes que j'avais professés et parce que j'avais mis ces principes en pratique. (Applaudissements.) Elle m'a été présentée par une délégation, et si je m'en souviens bien, elle m'a été remise par un citoyen qui m'a fait les plus grands éloges, et qui demeure aujourd'hui à Toronto, je veux parler de M. D. J. O'Donaghue. (Applaudissements et rires ironiques.)

Plus tard, M. le Président et Messieurs, quand nous étions dans les froides régions de l'opposition, et quand j'étais obligé d'aller exercer ma profession et gagner ma vie comme avocat, à Toronto, (Rires) les ouvriers de cette ville firent comme ceux d'ici, et j'ai eu le plaisir, et le profit et l'avantage de porter dans ma poche depuis 1876 cette montre (exhibant une d'or) et une très bonne montre, je vous en certifie. (Rires.)

IV

LE TRAVAIL DES PRISONNIERS.

Il y a une question qui a agité les classes ouvrières d'une extrémité à l'autre du Canada, et qui a fait plus de bruit que ne l'autorisait son importance ; c'était tout de même une cause permanente d'ennui et de récriminations,

d'une nature irritante, et qui a fait que de vives protestations d'indignation se sont fait entendre en parlement et en dehors du parlement. Il s'agissait de l'emploi du travail des prisonniers et de l'amener en concurrence avec le travail de l'honnête ouvrier. Des hommes, comme récompense de leur crime, étaient vêtus, nourris et confortablement installés dans le pénitencier, tandis que les ouvriers qui n'étaient ni filous, ni voleurs, ni meurtriers étaient obligés de contribuer, par la taxe, au maintien de ces individus dans le pénitencier. Les ouvriers prétendirent que c'était offrir une récompense au crime, et que cet état de chose ne devait plus être toléré. (Vifs applaudissements.) Dès avant 1873, lorsque nous nous retirâmes, le gouvernement de cette époque (le gouvernement conservateur) avait mis cette question à l'étude, et il avait promis au parlement, et il avait promis au pays qu'il abolirait le système de contrats auquel le travail des prisonniers était soumis, au fur et à mesure que le permettraient les contrats qui existaient alors, et qu'il n'emploierait le travail des prisonniers qu'à des travaux qui ne faisaient pas concurrence aux honnêtes ouvriers du pays ; et nous mettions ce principe en pratique de la manière la plus large que le permettaient la bonne foi et les obligations légales que le gouvernement avait contractées plusieurs années auparavant en donnant des contrats à longs termes pour la fabrication de certains articles. Mais lorsque nous avons abandonné le pouvoir nous avons constaté que le gouvernement de M. MacKenzie ne s'entendait pas avec nous sur cette question. Il adopta de sang froid la doctrine d'économie politique au point de vue utilitaire—que les effets doivent être produits à bon marché, que les prisonniers doivent être employés, et que leur travail doit être utilisé, qu'il privat ou non de travail l'honnête ouvrier—quelque fut le résultat vis-à-vis de l'artisan honnête. (Rires ironiques.) En 1875, alors que je dirigeais l'opposition, je soumis cette question au parlement : Je demandai si le gouvernement avait adopté une politique quelconque au sujet de l'exploitation du

TRAVAIL DES PRISONNIERS

par contrat ; vu que, en général, les auteurs contemporains désapprouvaient ce système.

M. MacKenzie, (*Debats*, page 641) dit, “son gouvernement n'avait pas adopté de politique déterminée.” (Rires.) Tel a été leur défaut pendant les cinq années qu'ils ont été au pouvoir. Ils n'ont jamais eu d'autre politique que celle de toucher leurs appointements tous les trois mois. (Rires.) “Le gouvernement,” dit-il, mettra ce sujet à l'étude après la session. Il a une idée à ce sujet qui n'est pas encore clairement définie, ce serait d'employer les prisonniers aux travaux publics du pays. Il est possible qu'ils seraient capables de fabriquer la plus grande partie du matériel roulant des longues voies ferrées qui vont être construites. C'est une des raisons pour laquelle il désire placer les prisons des Provinces Maritimes à des endroits avantageux, près du chemin de fer Intercolonial ; mais le gouvernement n'a encore rien décidé à cet égard.

Je suis d'avis, cependant, dans le cas où ces hommes sont employés à des travaux privés ou publics, que chaque prisonnier qu'on emploie prend la place d'un

HONNÊTE JOURNALIER.

(Vifs applaudissements.) Le chemin de fer Canadien du Pacifique vient de se terminer. L'Intercolonial a été construit avec des fonds sortis de la

bourse des citoyens, et tandis que des chemins de fer étaient à se construire dans tout le pays, la proposition de M. MacKenzie à l'égard de ces travaux, était que cette partie importante de l'industrie, employant des milliers d'hommes et entraînant une dépense de capitaux par millions, fut donnée aux prisonniers, et enlever ou diminuer ainsi le travail de milliers d'honnêtes artisans. (Vifs applaudissements.) Ceci se passait en 1875.

En 1877, le présent Président de la Chambre des Communes, M. Kirkpatrick, un bon et un digne conservateur, souleva cette question. Dans les observations qu'il fit à la chambre M. Kirkpatrick (*Débats*, 1877, page 259), disait qu'il était pénible de voir que le travail des prisonniers venait faire concurrence à l'ouvrier et au journalier honnêtes et libres. M. M. Dymond, le rouge des rouges, membre du parlement et aussi rédacteur au *Globe*, répondit (*Débats*, page 260) :

Je ne m'oppose pas comme lui cependant à ce qu'on apprenne aux prisonniers les moyens de gagner plus tard leur vie par une industrie honnête, et je suis d'avis que si l'honnête artisan peut avoir à souffrir de la concurrence du travail par les prisonniers, il en bénéficie en fin de compte.

Je dis à cette occasion (page 261) que la question était entourée de difficultés. Le remède était d'employer les prisonniers à des industries qui seraient le moins possible de nature à préjudicier au travail de l'artisan honnête et libre. Le système de contrats qui avait pour résultat d'amener le travail du prisonnier en concurrence avec celui de l'honnête artisan était mauvais. Puis vint

LE PHILOSOPHE MILLS.

(Rires.) Le monsieur qui tenait et qui tient dans sa poche toute l'économie politique des Rouges. (Nouveaux rires.) Écoutons ce qu'il dit. Il faisait alors partie du gouvernement. Il disait :

L'attitude de l'honorable député est fort étrange. Il nous dit : Si l'on prend quelques centaines de personnes adonnées aux différentes industries du pays et qu'on les incarcère là où elles font une somme d'ouvrage moindre que si elles étaient libres, elles nuisent par là même au travail libre. Eh ! bien, je lui demande quelle est la différence quant à la concurrence entre un millier d'hommes enfermés dans le pénitencier de Kingston et le même nombre d'ouvriers libres ? Sont-ils dans une pire condition ? Leur somme de travail est certainement moindre que celle qu'ils feraient s'ils étaient libres, de sorte qu'ils font une moindre concurrence comme criminels que comme citoyens honnêtes.

L'honorable député de Kingston nous a dit que ces hommes ne faisaient pas réellement beaucoup de mal lorsqu'ils étaient rendus à la liberté, mais que dès qu'ils étaient enfermés dans la prison, ils faisaient concurrence au travail honnête. Nous devrions alors nous efforcer de remédier à cet inconvénient en ne privant pas ces hommes de leur liberté.

La conclusion logique à tirer de l'argumentation du député de Frontenac, c'est que les détenus ne devraient rien faire. Mais qu'en ferons-nous alors ? Si nous n'utilisons pas leur travail, il nous les faut pensionner. Il y a une classe d'hommes que nous pensionnons à cause de leurs longs et fidèles services à l'Etat, et il va nous falloir maintenant pensionner une classe de criminels, afin que toute la population ne souffre pas de leur industrie. Voilà une théorie d'économie politique bien étrange qu'ont adoptée les honorables membres de la gauche.

Lorsque ces messieurs occupaient les bancs de la trésorerie, ils nous ont demandé de voter des crédits pour faire concurrence au travail libre dans ce pays en faisant venir ici ces immigrants, et cependant ils se plaignent de ce que les détenus du pénitencier vont faire forcément, par ordre de l'Etat, le travail même que ces immigrants devaient accomplir.

Supposons que les vues de l'honorable député de Kingston soient adoptées—en laissant de côté l'objection de l'honorable ministre de la Justice que ces hommes ne pourront pas gagner leur vie à leur sortie du pénitencier si on leur enseigne des métiers

auxquels ils ne pourront pas s'adonner plus tard, — comment allons-nous compenser la perte que va subir ainsi le trésor ? Il nous faudra taxer les industries indigènes.

Ces considérations, à mon avis, détruisent de fond en comble, je ne dirai pas les arguments, mais les prétentions émises par le député de Frontenac dans le dessein de faire du prosélytisme politique.

Et ainsi de suite dans un discours dont la profonde et uniforme philosophie fait l'admiration de ceux qui ne connaissent rien en matière d'économie pratique. (Rires.) Je disais dans ce même débat (page 1202) qu'il s'était élevé des protestations, dont la justice a été reconnue en Angleterre et en France, contre l'affermage des prisonniers pour la fabrication d'articles qui ferait concurrence au travail libre.

Puis en 1879, lorsque le présent gouvernement arriva au pouvoir, je déclarai, en ma qualité de *leader* de la chambre, (*Débats* 1879, page 1537) : "Ainsi, j'ai toujours cru qu'il était très malheureux que le travail du prisonnier fit concurrence à celui de l'honnête homme, et qu'il fallait l'empêcher autant que possible. Nous avons commencé même en 1873 à abolir le système des contrats. La chose ne pouvait se faire que graduellement parce qu'il se trouvait là des entrepreneurs qui avaient beaucoup de matériaux et des contrats courants. Le principe que le travail du détenu doit nuire le moins possible à celui de l'honnête homme sera appliqué en autant que nous le pourrons."

M. Mills, toutefois, était tout aussi sage et aussi philosophe en 1879 qu'il l'était en 1877. Il disait (page 1539) :

Je suis surpris d'entendre parler ainsi le député de Montréal-Est, bien que de fort étranges théories d'économie politique aient été développées depuis le commencement de la session. Durant la discussion qui eut lieu l'an dernier, l'honorable député de Frontenac avait recommandé d'employer les prisonniers à l'exécution de travaux qui ne devaient leur être d'aucune utilité en sortant du pénitencier. L'honorable monsieur — ainsi que ceux qui prirent la parole en cette occasion — prétendait que les détenus occupaient une position tout-à-fait différente de celle des citoyens ordinaires et que leur travail ne pouvait non plus être assimilé à celui des artisans du dehors.

Il y a au pénitencier de Kingston de huit cents à mille prisonniers. Or, s'ils étaient mêlés à notre population, ces détenus produiraient probablement un grand nombre d'articles qui feraient concurrence à ceux des autres citoyens. De sorte que le travail des criminels est moins efficace qu'il le serait au dehors du pénitencier.

Les arguments des honorables préopinants ne prouvent absolument rien contre le travail des détenus, il vaudrait autant édicter des lois criminelles, contre la venue des émigrants dans le pays. Plus nos pénitenciers seront capables de se maintenir eux-mêmes, le mieux ce sera pour les contribuables, qui souffrent d'autant plus qu'ils ont à payer pour le maintien de ces institutions. Les criminels, en apprenant un métier, retireraient un avantage pratique de cette connaissance, lorsqu'ils seraient libres.

Or, messieurs, en dépit des arguments de M. Mills et des messieurs de l'opposition, nous avons rigoureusement mis notre politique en pratique. Le système de contrat a été

ABOLI,

et les détenus sont maintenant employés à des travaux qui portent obstacle le moins possible aux industries du pays. (Vifs applaudissements.) Le gouvernement mit tout en œuvre pour faire surgir dans le Canada de nombreuses industries qui puissent aider aux ouvriers, et je crois que vous partagerez mon opinion, que sur ce point comme sur la question des unions ouvrières, nous avons rempli nos promesses. (Applaudissements prolongés.)

LE TRAVAIL DES CHINOIS.

Mais, messieurs, il y avait une autre catégorie de travailleurs à laquelle les ouvriers canadiens s'objectaient énergiquement,—je veux parler des Chinois. Sur cette question, comme sur les autres, le parti conservateur et le parti libéral ont été d'opinions tout à fait différentes. Nous avons cru que le travail des Chinois n'était pas un avantage pour le pays ; nous avons compris que les deux races ne vivraient pas harmonieusement ensemble ; nous avons devant nous, sous les yeux, les conséquences nombreuses et désastreuses provenant de l'importation du travail chinois aux Etats-Unis, pays dans lequel les blancs étaient privés d'ouvrage par une race étrangère, par des hommes qui ne devenaient pas citoyens des Etats-Unis, mais qui faisaient le plus d'argent possible, et l'emportaient ensuite dans leur propre pays. Le sentiment d'inimitié que ressentent les Chinois contre ce pays ou contre tout autre pays qui n'est pas le leur, est tellement profond qu'ils renvoient dans leur patrie le corps de chaque Chinois qui meurt à l'étranger, afin qu'il puisse reposer pour toujours dans le Céleste Empire.

Le 18 mars 1878, alors que M. MacKenzie était au pouvoir, un député de la Colombie Britannique proposa une résolution contre l'emploi du travail chinois sur le chemin de fer Canadien du Pacifique. M. MacKenzie répondit : “ J'espère que l'honorable monsieur ne s'attend pas “ réellement à ce que cette résolution obtienne l'approbation de la “ chambre. C'est une résolution dont la nature et l'esprit sont sans “ précédent, et en désaccord avec les lois larges qui offrent de l'emploi “ et un asile à tous ceux qui viennent dans notre pays sans distinction de “ couleur, de cheveux, etc.” Il dit aussi : “ Il ne conviendrait pas à une “ chambre anglaise de légiférer contre une catégorie de personnes qui “ pourraient être amenées, ou qui pourraient émigrer dans ce pays.”

En 1879, alors que

LES CONSERVATEURS ETAIENT AU POUVOIR,

et lorsque la question vint sur le tapis, M. MacKenzie a répété ces paroles. Le 16 avril 1879, il disait :

Je voudrais savoir quelle ligne de conduite va adopter le ministère relativement à cette question.

L'honorable député a indiqué ce qu'il désirait savoir, l'expulsion hors de ce continent d'une certaine classe de personnes à laquelle il serait interdit d'y pénétrer à l'avenir en quelque qualité que ce soit, soit comme domestiques soit à bord des vaisseaux.

Avant de parler sur ce sujet, j'aimerais donc à savoir ce que se propose de faire l'honorable chef du gouvernement.

L'OPINION DU “ GLOBE ”

Le *Globe* du 4 janvier 1879 publiait, sur cette question, un article qui disait :

Non content d'avoir obtenu, comme il l'a fait selon toutes les apparences, un changement du tracé du chemin de fer Canadien du Pacifique qui nécessitera une nouvelle dépense de vingt ou trente millions de piastres sans dédommagement avantageux, le gouvernement parle d'exclure la main-d'œuvre la meilleure, la plus facile à obtenir et dont le prix est le moins élevé, dans la construction de cette grande route transcontinentale. Le mot est donné, aucun Chinois ne doit être employé d'une manière quelconque aux

travaux de chemin de fer. Les traités impériaux devront être abrogés si leurs clauses ne conviennent pas à l'état de choses tel que l'entendent M. DeCosmos et les autres Solon de son acabit. Il va falloir fermer la porte à une population tranquille, industrieuse et habile, on la soumettra à des conditions odieuses et dégradantes qui en feraient des esclaves, sans en avoir le nom. Afin d'attirer d'autres journaliers en nombre suffisant et capables de travailler, il faut offrir des gages extravagants, et l'on met tout en œuvre, sans s'occuper des dépenses pour avoir des hommes de toutes couleurs, sauf le jaune, croyons-nous, et de toutes les races, sauf la race mongole. Qu'importe-t-il après tout, quand bien même ce système coûterait de dix ou quinze millions de plus? L'argent ne semble pas être l'embaras. Une question qui a encore plus d'importance que l'argent, se trouve, cependant en jeu dans ce mouvement, il s'agit d'une question de justice. Jusqu'ici l'Angleterre a toujours eu pour politique de bien accueillir les individus de toute race et de toute nationalité qui venaient se réfugier sous son drapeau et de devenir ses sujets à la seule condition d'obéir fidèlement à ses lois et de vivre paisiblement. L'on propose d'abolir cette politique et d'établir le principe de proscription contre la race, les croyances religieuses et la couleur. Les Chinois sont ses victimes aujourd'hui, les nègres le seront peut-être demain. Le tour des Yankees, des Français, des Ecossais, des Irlandais viendra en temps et lieu, en vertu de la même défense et exactement pour les mêmes raisons que celles que l'on veut faire valoir contre les Mongoles. Il serait très facile de trouver parmi toutes ces races une

BARBARIE AUSSI DÉGRADANTE

et aussi grossière que celle que l'on trouve parmi les Chinois. Ceux qui se rappellent les gloires d'Omaha, de Cheyenne ou des autres points terminaux temporaires du Pacifique Union, pendant que le chemin de fer était en voie de construction, n'ont pas besoin qu'on leur dise qu'il pourrait retrouver des actes de brutalité et des crimes parmi les races prépondérantes de ce continent devant lesquels les Chinois resteraient étonnés de stupeur. Les gages élevés que l'on établira par l'exclusion des Chinois amèneront le règne d'individus de la pire espèce dans la Colombie Britannique, dont la présence sera plus pour démoraliser et désorganiser le système social d'une population si peu nombreuse, et même si hétérogène, que la présence de tous les Chinois qui, dans l'avenir, débarqueront sur les côtes est du Pacifique.

L'OPINION DE M. DAVID MILLS

En réponse à M. DeCosmos, le 16 avril 1879, M. Mills disait :

L'honorable auteur de la motion propose de tenir à l'égard de ce peuple la conduite que les chrétiens, nos ancêtres, ont observée, à leur déshonneur, envers les Juifs. On croit nécessaire de leur donner une mauvaise réputation, de représenter leurs coutumes particulières comme autant de crimes. Mais l'on admet que les sauvages ont des usages et des habitudes qui leur sont propres, et personne ne songe à s'en plaindre. Les sauvages sont cependant des Tartares ou de la même race mongole contre laquelle l'on pourrait dire tout ce que l'on reproche aux Chinois.

La proposition que l'on soutient ne fait donc honneur ni au siècle ni au pays où nous vivons, car elle tend à jeter de l'odieux sur une nation avec laquelle la métropole entretient des relations commerciales et avec laquelle il existe des traités.

En cette même circonstance M MacKenzie a dit :

S'il s'agissait simplement de décréter la manière dont seront traités les Chinois qui vivent au Canada, le gouvernement pourrait s'occuper de la question, mais le but de la Colombie anglaise est de trouver les moyens les plus expéditifs de les exclure du pays. C'est là une mesure à laquelle je ne puis, en principe, donner mon concours, parce que je pense que les officiers auxquels on donnerait le pouvoir de la mettre en opération abuseraient certainement de leur autorité de la pire manière du monde. Cette mesure serait en outre contraire au principe sur lequel repose notre société.

D'un autre côté, si les Chinois ont des défauts, ils ont, sans doute des qualités

L'honorable député de Cariboo (M. Thompson) a déclaré qu'il y avait parmi eux un grand nombre de criminels, entre autres des parjures ; mais sans aller en Chine, je puis trouver au Canada d'aussi mauvais caractères. Je suis sous l'impression que les Chinois en Californie suivent généralement mieux en proportion les préceptes du droit naturel que les blancs.

En 1882, cette question revint devant la Chambre, et de mon siège voici ce que j'ai dit : " je partage parfaitement l'opinion de ceux qui s'opposent à une colonisation permanente des Mongols dans le pays. Leur présence ici, je crois, ne serait pas avantageuse au Canada. Ils sont d'une race étrangère et la fusion des races ne peut s'effectuer ; c'est pourquoi, quand nous aurons contenté les exigences du moment, qu'un chemin de fer traversera le continent et que nous aurons par là les moyens d'établir des colons de race blanche, j'acquiescerai volontiers à tout projet raisonnable tendant à empêcher l'établissement permanent des immigrants mongols ou le chinois dans le pays.

Et bien, messieurs, le chemin du Pacifique Canadien est construit. Nous pouvons aujourd'hui traverser le continent en quelques jours, tandis qu'autrefois il nous fallait des semaines et des mois. Les habitants blancs des vieilles provinces se jettent en foule dans la Colombie Anglaise et l'emploi des Chinois ne nous est plus

NÉCESSAIRE,

comme je l'ai déjà dit, les deux races ne s'entendent pas. Soit en Californie, soit chez nos colonies-sœurs d'Australie, il y a conflit de sentiments et d'opinions entre eux ; il répugne à nos compatriotes ici, d'avoir à faire concurrence à des gens qui se nourrissent de rats et dont les vêtements ne consistent qu'en quelques verges de coton. (Rires.) Aussi, à peine eussions-nous constaté que l'emploi des Chinois ne nous était plus nécessaire et que nous devions nous en défaire, que le parlement du Canada adopta une loi imposant une forte taxe sur chaque Chinois qui arrivait au Canada. (Écoutez, écoutez.) Nous n'avons pas voulu en prohiber entièrement l'immigration pour deux raisons : 1re. Parce que nos frères d'Australie qui ont eu à batailler sur cette question, adoptèrent l'idée d'établir une taxe considérable sur chaque immigrant ou colon chinois ; et cette taxe contribua extraordinairement à mettre un frein à l'immigration qui menaçait d'écraser les ouvriers de race blanche. En Australie, on a été très satisfait du résultat de ce système, et nous l'avons adopté ici avec le même effet. J'ai eu le plaisir de passer quelques semaines dans la Colombie Anglaise cet été et j'ai eu l'occasion d'étudier le fonctionnement de l'acte. J'ai vu les classes ouvrières de Victoria et j'ai été enchanté de les rencontrer, parce que, quand mon ancien comté de Kingston, après trente années de service, m'a rejeté, j'ai représenté pendant quatre années Victoria, la capitale de la Colombie Anglaise, et la population de cette partie du pays, était généralement d'opinion que cette loi, mise en vigueur d'une manière convenable, protégerait suffisamment les ouvriers de race blanche de cette province. (Applaudissements.)

L'autre raison pour laquelle nous n'avons pas adopté de mesure tout à fait prohibitive, est que, si nous eussions empêché complètement les Chinois d'entrer dans ce pays, les Chinois auraient eu raison d'empêcher les Canadiens d'entrer chez eux. Un des grands avantages que nous allons tirer de la construction du Pacifique, sera comme je l'ai déjà dit,

NOTRE GRAND COMMERCE AVEC LA CHINE,

et, si nous adoptions une politique tout-à-fait hostile vis-à-vis les chinois elle pourrait avoir pour effet de tuer notre futur commerce avec ce pays. (Écoutez, écoutez.) De sorte que, messieurs, la loi telle qu'elle

est aujourd'hui a été jugée satisfaisante. Le Gouvernement Impérial n'y a trouvé aucune objection. La loi protège les ouvriers de race blanche du Canada et empêche qu'ils ne soient à la merci des Mongols qui travaillent à vil prix. (Applaudissements.)

VI

LES CAISSES D'ÉPARGNES

Il y a un autre point de différence dans les principes qui guident le parti conservateur et dans ceux qui font agir les Rouges. Le Canada a dû, comme vous le savez, dans le but d'exécuter ses grandes entreprises publiques, emprunter de l'argent sur le marché anglais, et nous payons quatre pour cent aux capitalistes d'Angleterre qui nous prêtent leur argent. Afin d'implanter

DES HABITUDES D'ÉCONOMIE

dans notre population, le Gouvernement a établi la Caisse d'Epargnes du bureau de poste et la Caisse d'Epargnes du gouvernement où toutes les classes ouvrières et tout le monde, en Canada, peuvent déposer le surplus de leurs économies et se conserver un fonds de réserve pour les mauvais jours. Nous avons décidé de payer un intérêt de quatre pour cent aux déposants dans ces caisses d'épargnes, car nous croyions qu'il n'était que juste de leur allouer le même taux d'intérêt que celui que nous payons aux capitalistes de Londres, d'Amsterdam, de New-York et de Paris. Mais en cela, nous n'avons pas rencontré les vues de l'opposition. M. McLelan, le ministre des Finances a dit en Chambre que le gouvernement croyait agir avec justice en payant aux classes ouvrières du pays le même taux d'intérêt qu'il payait aux étrangers et en encourageant ainsi nos concitoyens à des habitudes d'ordre et d'économie qui tourneront à leur propre avantage et au bien-être de leurs familles. (Ecoutez, écoutez.)

Mais Sir Richard Cartwright combattit cette manière de voir avec acharnement, non pas autant, cependant, qu'un certain monsieur qui est lui-même un banquier privé, et qui, étant intéressé, aurait peut-être dû avoir la modestie de se taire, mais M. McMullen se leva en chambre et dit :

Le gouvernement paie quatre pour cent sur les dépôts faits dans les caisses d'Epargnes du Canada, et de plus, une certaine commission, d'après ce que je puis comprendre par les comptes publics. Si, au lieu de quatre pour cent, le gouvernement ne payait que trois pour cent, une quantité considérable de l'argent que le gouvernement a aujourd'hui à sa disposition irait aux banques qui prêteraient cet argent aux cultivateurs, tandis qu'à présent, le gouvernement emploie tout l'argent déposé dans les caisses d'Epargnes. J'estime que de \$24 000,000 à \$26,000,000 ont été déposés dans les caisses d'Epargnes du Canada et tout cet argent est placé. Les banques ne l'ont pas, et conséquemment elles ne peuvent donner d'aide à leurs clients et réduire le taux d'intérêt comme elles le pourraient s'il en était autrement."

En d'autres termes, au lieu de payer quatre pour cent aux classes ouvrières, il ne voudrait leur payer

QUE TROIS POUR CENT,

ce qui serait un taux trop bas pour engager les ouvriers à déposer leurs

épargnes. L'ouvrier ne le ferait pas ; il préférerait dépenser son argent, plutôt que de le placer à trois pour cent, ou bien il le risquerait dans d'autres placements. M. McMullen, cet honnête banquier, dit qu'il n'était pas juste—que c'était faire injure aux banques que de les priver de cet argent et de les empêcher de s'en servir pour spéculer. Je n'ai pas besoin de vous dire que M. McMullen est rouge. Sur ce point, comme sur tous les autres dont j'ai fait mention, nous avons mis nos principes en pratique, et nous croyons que, dans tous les cas, notre politique a été supérieure et plus avantageuse au pays et tendant plus à développer la prospérité naturelle du Canada que celle de nos adversaires.

RECAPITULATION.

Ainsi, M. le Président et messieurs, pour résumer mon discours, *nous avons légalisé les unions ouvrières, et nous avons fait en sorte que les ouvriers ne soient plus arrêtés et envoyés en prison, parcequ'ils appartiennent à ces unions. Nous avons aboli le travail des prisonniers et la concurrence injuste que ce travail faisait à celui de l'honnête artisan. Nous avons mis un frein et une fin au travail chinois dont on était inondé, nous avons payé un taux raisonnable d'intérêt à l'ouvrier qui tout en faisant profiter son argent, le place dans l'endroit le plus sûr du monde. (Applaudissements). En adoptant cette politique, sur tous et chacun de ses points, nous l'avons fait en dépit de l'opposition constante de ceux que prétendent s'appeler Réformistes. (Applaudissements).*

VII

LA POLITIQUE A VENIR.

Maintenant, M. le Président et Messieurs, vous ayant dit ce que nous avons fait dans le passé, je vais vous dire en peu de mots ce que nous nous proposons de faire à l'avenir. D'abord, nous allons appliquer les principes que nous avons professés jusqu'à présent, (applaudissements), et en maintenant notre même politique, nous allons nous efforcer de développer les industries du pays afin d'en faire la patrie de l'une des nations les plus prospères de l'univers. (Applaudissements)

STATISTIQUE DU TRAVAIL

Nous nous proposons en second lieu d'établir un bureau de statistique du travail. (Applaudissements.) Nous avons annoncé ce projet, mais nous allons être obligés, je crois, de nous adresser à la Législature pour lui faire adopter une mesure qui étende nos pouvoirs à cette fin. Sans ce bureau, sans la statistique du travail, nous ne pouvons arriver à une solution satisfaisante des diverses difficultés qui de temps à autre surgissent des conflits entre le travail et le capital. (Applaudissements.)

En troisième lieu, nous avons décidé de constituer une Commission Royale, dans laquelle les ouvriers seront suffisamment représentés. Cette commission aura pour mission de s'enquérir de toutes les questions qui pourront surgir des conflits entre le capital et le travail et de faire rapport de leurs recherches. (Applaudissements). Afin de vous faire mieux

comprendre la nature de cette commission je vais vous énumérer les pouvoirs dont elle sera investie. Les commissaires devront s'enquérir de l'état du travail et faire rapport, et constatant la nature des relations existant entre l'ouvrier et le maître ; ils verront aux heures de travail, et aux gages des journaliers et des femmes ; ils aviseront aux moyens de promouvoir leur prospérité matérielle, sociale, intellectuelle et morale et de développer l'industrie du pays de manière à en améliorer le commerce en général. La commission devra de plus voir à juger et à régler à l'amiable les différends qui pourraient survenir entre les patrons et leurs employés. Elle décidera s'il est opportun de soumettre toutes les questions dont elle sera chargée de s'enquérir, au contrôle de l'un des Ministres de la Couronne, qui sera spécialement chargé de s'occuper de toutes les grandes questions qui intéressent le commerce, — en d'autres termes, de nommer un Ministre du Trafic et du Commerce, qui aura sous sa garde et sous sa surveillance toutes les questions nombreuses et importantes qui surgissent, directement ou indirectement au sujet du trafic et du commerce. En ce faisant, elle mettra à exécution les conclusions auxquelles en sera venue cette Commission Royale. Dans cette commission se trouveront

DES ARTISANS

et non pas des artisans d'occasions mais bien de véritables ouvriers qui travaillent à leur métier, et qui apporteront au Gouvernement, dans la solution de ces grandes et importantes questions, l'aide de leurs connaissances pratiques et de leur expérience dans chacun de leur métier.

AIDE A L'IMMIGRATION.

L'on a soulevé des objections contre le système actuellement en vigueur et par lequel des secours sont accordés aux immigrants. Le gouvernement en est venu à la conclusion ou de cesser complètement de donner ces secours ou de ne les donner qu'aux journaliers agricoles et aux domestiques qui s'établiront réellement dans le Manitoba ou au Nord-Ouest, et qui deviendront des consommateurs des produits des anciennes provinces.

Je sais que je vous ai fatigués. (Cris de non, non.) Je vous ai parlé comme un

HOMME SÉRIEX ET SINCERE

parle à une assemblée d'hommes sérieux et sincères sur des sujets qui sont de première importance pour votre bien-être commun. (Applaudissements.) Comme vous le voyez je m'en suis tenu aux importantes questions qui se rapportent au travail et au capital. D'autres orateurs vont me suivre et parleront d'autres sujets, mais j'ai une demande importante à vous faire. J'ai une chose sur laquelle je dois insister auprès de nos amis conservateurs, de nos ouvriers conservateurs, et spécialement auprès de nos associations conservatrices. C'est de ne pas rester les bras croisés, de ne pas vous contenter de la justice de leur cause. La vigilance est le prix de la liberté, et la vigilance est le prix des succès politiques. Vous devez vous organiser et rester organisés. Vous ne devez pas vous contenter d'assemblées nombreuses ou d'assemblées peu nombreuses. Vous ne devez

pas vous contenter d'en venir à de certaines conclusions vous-mêmes, et dire "Je voterai d'après ces principes et ces conclusions." Vous devez agir et travailler ensemble, car je crois dans le fond de ma conscience que la prospérité de ce pays dépend du fait qu'il faut garder au pouvoir, des hommes qui feront l'application des principes que j'ai énoncés. (Vifs applaudissements.) Je vous demande de ne pas rester inactifs, mais faites voir, comme vous l'avez fait dans le passé, que vous connaissez votre devoir. Je vous demande, puisque vous avez à cœur l'avenir du Canada, de travailler sérieusement et avec ensemble, de ne pas laisser surgir des jalousies de clocher ou de race. Vous devez vous décider à appuyer les hommes que la majorité choisit comme étant les représentants des principes que vous approuvez, et si vous agissez ainsi, un triomphe certain et glorieux couronnera vos efforts, et avec ce triomphe vous obtiendrez les avantages que la justice de nos principes toujours respectés donnera très certainement. (Applaudissements prolongés.)

mêmes, et
ous devez
onscience
pouvoir,
és. (Vifs
ais faites
sez votre
Canada,
urgir des
puyer les
des prin-
e certain
otiendrez
donnera

